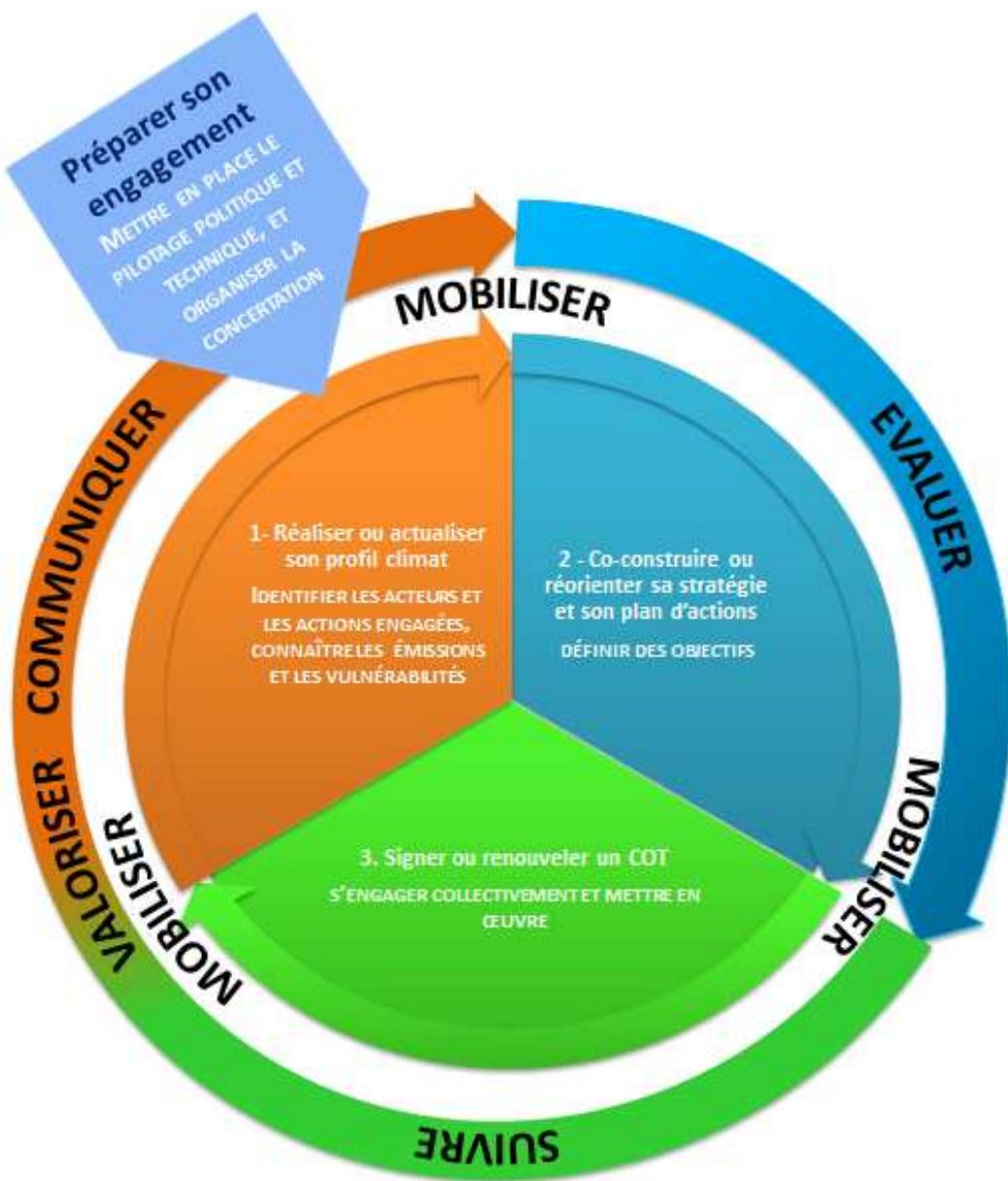


Du diagnostic à l'action, un processus d'amélioration continue

Pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, le Plan Climat Territorial doit s'accompagner :

- Du suivi de la démarche et du plan d'actions (veiller au respect des engagements)
- D'une stratégie forte de communication et de mobilisation (partager les enjeux / diffuser les bonnes pratiques), du plan d'actions à la mise en œuvre,
- D'une évaluation régulière permettant les ajustements indispensables.



Pour en savoir plus :

ADEME :

DR Nord-Pas de Calais – 03.27.95.89.70
Agnès JACQUES agnes.jacques@ademe.fr

Conseil Régional :

Direction de l'Environnement – 03.28.82.82.82
Raphaël VIAL raphael.vial@nordpasdecalais.fr

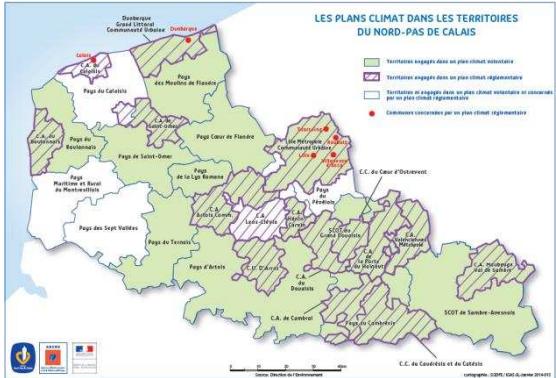
Pôle Climat Nord-Pas de Calais

climat@cerdd.org / Infos, ressources et site portail : www.cerdd.org



Objectifs CLIMAT

Les territoires de la région Nord-Pas de Calais engagés dans la transition écologique et énergétique



Fin 2007, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Direction Régionale de l'ADEME ont lancé un appel à candidatures auprès des **territoires de projets** pour les aider dans l'élaboration de leur politique de lutte contre le changement climatique au travers de leur **Plan Climat Territorial (PCT)**. Les territoires de projets apparaissent comme l'échelon géographique adapté pour mener à bien une stratégie globale Climat :

- les collectivités locales sont décisionnaires en matière d'équipements et d'aménagements de longues durées de vie (bâtiments, voiries, transports en commun, documents d'urbanisme, de planification...)
- ces territoires représentent des bassins de vie favorisant les échanges et la concertation entre les acteurs locaux (collectivités, entreprises, citoyens).

La dynamique collective créée est structurante pour le territoire : elle permet une optimisation des moyens et l'inscription des programmes dans la durée, ingrédients incontournables pour démultiplier les actions.

Des **effets induits** sont d'ores et déjà mis en évidence à travers les stratégies mises en œuvre :

- lutte contre la précarité énergétique par la réduction de la facture énergétique,
- renforcement de l'attractivité du territoire (compétitivité et adaptation des secteurs tels que l'industrie, l'agriculture, le tourisme),
- développement et pérennisation des filières locales et de l'emploi (ex. du bâtiment, de l'alimentation, de l'énergie).

Face à la crise économique, à la raréfaction des ressources et au changement climatique, collectivités, entreprises et citoyens se mobilisent ensemble sur les territoires dans la **transition écologique et énergétique**. Un nouveau partenariat se construit dès 2014, nourri de l'expérience des premiers plans climat. Il cherche à répondre à deux principaux enjeux :

- assurer son développement en s'appuyant sur ses ressources : potentiels énergétiques locaux, économie circulaire,...
- réduire les vulnérabilités du territoire et renforcer sa capacité d'adaptation, au travers notamment d'une protection et d'une restauration de la biodiversité.

Véritable projet de territoire, le PCT vise à ancrer l'adaptation et la lutte contre le changement climatique dans les stratégies d'aménagement et de développement.

Ce partenariat se concrétise par une **deuxième génération de Contrats d'Objectifs Territoriaux Climat**.

A l'échelle régionale, la **Dynamique Climat** portée par l'Etat, la Région, les 2 Départements et l'ADEME, s'appuie sur le Pôle Climat pour l'animation, le partage de ressources et le portage de l'Observatoire. L'enjeu est de mobiliser les acteurs régionaux et locaux, pour faire converger les efforts, et mettre en visibilité les pratiques exemplaires. Parce qu'ils partagent les ambitions régionales, inscrites notamment dans le SRCAE et la stratégie régionale Climat, volet du SRADDT, et confortés par les démarches climat réglementaires, les territoires engagés dans des Plans Climat contribuent largement à cette dynamique.





Pourquoi signer un Contrat d'Objectifs Territorial Climat (COT Climat) ?

Par le COT Climat, les partenaires créent les conditions pour répondre aux ambitions collectives traduites dans le projet du territoire.

Pour tous les territoires engagés dans une démarche Plan Climat Territorial (PCT) et signant un COT Climat avec la Région et l'ADEME, les bénéfices et avantages sont multiples.

⌚ Un accompagnement technique et stratégique

- ✓ Une dynamique collective par l'animation de **réseaux** (élus et techniciens)
- ✓ Des **outils et méthodes** pour la mise en œuvre et le suivi
- ✓ La **formation/qualification** des acteurs locaux
- ✓ La **capitalisation**, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques

Avec une ingénierie régionale d'appui



⌚ Une mutualisation des bénéfices dans une dynamique régionale structurée

- ✓ Le partage des enjeux pour tendre vers les ambitions à 2020/2050 pour la région Nord-Pas de Calais
- ✓ La structuration de la démarche et la formalisation des engagements
- ✓ Un dialogue permanent avec le Territoire, via les réseaux et les instances de suivi du COT
- ✓ Un dispositif commun de suivi et d'évaluation

⌚ Des solutions de financement



- ✓ Un soutien à la création d'une ingénierie territoriale pour la mise en œuvre du COT
- ✓ Un appui privilégié par les acteurs-relais soutenus par la Région et l'ADEME
- ✓ Une programmation des actions qui permet d'anticiper et de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide
- ✓ Un soutien pour initier et mettre en œuvre des projets innovants et structurants
- ✓ Des nouveaux outils financiers mobilisables dans le cadre de démarches collectives



Les 10 incontournables

1. Réaliser et partager un **scénario** de territorialisation des orientations du SRCAE* et des autres schémas prospectifs régionaux
2. Structurer l'information et la **mobilisation de tous les acteurs** (*citoyens, entreprises, associations, collectivités*)

*SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie



3. Construire un plan d'actions pour engager et renforcer la **rénovation thermique de l'habitat privé**
4. Définir et engager une **stratégie 2020** de rénovation énergétique et environnementale du **patrimoine public**
5. Définir une **stratégie globale de mobilité** et sa mise en œuvre
6. Définir une stratégie visant des **nouveaux modes de production et consommation plus responsables**

7. A partir des besoins énergétiques futurs, identifier les **potentialités de développement des ressources locales** (ENR&R**) du territoire)
8. Réaliser un diagnostic de **vulnérabilité** du territoire
9. Partager un plan d'actions **biodiversité** (*dont boisement*)
10. Accompagner des expérimentations en matière d'**urbanisme durable** (*en s'appuyant notamment sur l'appropriation collective du manifeste pour un urbanisme durable en Nord-Pas de Calais*)

**ENR&R : Energies Renouvelables et de Récupération